

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarité

ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE

LOI

L/00/.016/AN

**RATIFIANT ET PROMULGUANT L'ACCORD DE SUBVENTION
DE L'USAID N° 675-0235 SIGNE LE 14 JUILLET 2000 ENTRE LA
REPUBLIQUE DE GUINEE ET LES ETATS-UNIS D'AMERIQUE.**

L'ASSEMBLEE NATIONALE DE LA REPUBLIQUE DE GUINEE:

Vu les dispositions de la Loi Fondamentale notamment en ses Articles 59
et 77;

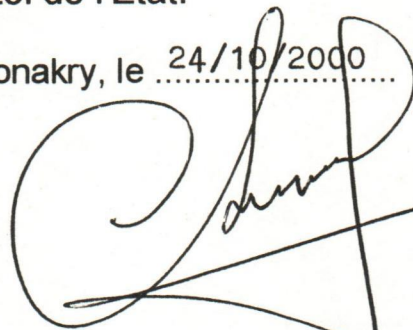
Après en avoir délibéré, adopte:

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit:

ARTICLE 1er: Est ratifié et promulgué l'Accord de Subvention N° 675-0235 signé le 14 Juillet 2000 entre le Gouvernement de la République de Guinée et les Etats-Unis d'Amérique représentés par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID), mettant à la disposition de la Guinée une Subvention d'un montant de Quatre Millions Deux Cent Quatre Vingt Neuf Mille (4.289.000 \$) Dollars US, pour le financement du Projet "Objectif Stratégique pour un Enseignement de Base de Qualité".

ARTICLE 2: La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République de Guinée et exécutée comme Loi de l'Etat.

Conakry, le 24/10/2000



GENERAL LANSANA CONTE